

CHARTRE DE L'ARBRE

Ville de ROUBAIX



Direction Cadre de Vie, Aménagement et Patrimoine
Service Espaces Verts & Publics
Octobre 2011



EDITO DU MAIRE

L'Arbre incarne la Nature en ville. C'est un des marqueurs du quotidien et de l'histoire, qui au rythme des saisons participe à la qualité du cadre de vie des citoyens. Porteur de plus-values sur le plan social, environnemental et paysager, l'Arbre est au carrefour des sensibilités et des préoccupations de la population.



ROUBAIX demeure une commune densément habitée, qui a souffert de profondes séquelles (l'industrie lourde et deux guerres mondiales). En pleine mutation, elle oeuvre à la requalification de son patrimoine environnemental et cherche à l'inscrire dans le temps de manière durable. Elle entend ainsi garantir la place de l'Arbre en ville.

Au fil des années, la commune n'a cessé d'accroître, valoriser, diversifier et régénérer son patrimoine arboré. L'Arbre est ainsi devenu, au même titre que le fleurissement, une tradition roubaisienne. En 2002, la Ville de ROUBAIX fut récompensée et encouragée à poursuivre ses efforts, en se voyant attribuer le « Grand Prix National de l'Arbre ».

Afin de conforter et fédérer autour de sa politique, la Ville de ROUBAIX a décidé d'élaborer sa Charte de l'Arbre. Il s'agit à la fois d'un document justifiant les engagements mutuels qui ont lieu entre la commune et ses partenaires (professionnels, collectivités, associations, particuliers, concessionnaires du domaine public), mais aussi d'un document de sensibilisation.

Dans cette même logique, la Ville de ROUBAIX a rédigé, dès 2002, son Agenda 21 local. Ce programme d'actions vise à intégrer le développement durable dans l'ensemble des politiques roubaisiennes. Il est basé sur 6 principes : l'adéquation aux besoins et le soutien à leur expression, la rationalité économique, l'équité sociale, l'équilibre territorial, le principe de précaution et de réversibilité, la transversalité. La Charte de l'Arbre s'inscrit pleinement dans ce programme d'actions.

Le patrimoine arboré roubaisien représente une richesse collective incontestable. Les citoyens en héritent de leurs parents et ont la responsabilité de le transmettre aux générations futures...

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'R. Vandierendonck'. The signature is stylized and written in a cursive-like font.

RENE VANDIERENDONCK

Sénateur du Nord

Vice-Président de Lille Métropole Communauté Urbaine

Maire de ROUBAIX

Sommaire

PREMIERE PARTIE : L'ARBRE ET LA VILLE DE ROUBAIX.....	5
L'ARBRE AU CŒUR DE LA VILLE.....	6
1) Les vertus de l'arbre.....	6
s Les vertus sociales et culturelles	6
s Les vertus écologiques et sanitaires.....	6
s Les vertus urbanistiques et paysagères.....	8
s Les vertus économiques	8
2) Un être vivant et fragile	9
s L'arbre face aux contraintes urbaines.....	9
s L'arbre et la sécurité	10
L'ARBRE AU CŒUR DE LA POLITIQUE ROUBAISIENNE.....	11
1) Un patrimoine collectif de valeur.....	11
s Le patrimoine vert.....	11
s Le patrimoine arboré.....	13
2) Une politique responsable	13
s Une démarche durable.....	13
s La Charte de l'Arbre	14
DEUXIEME PARTIE : L'ARBRE ET LA STRATEGIE MUNICIPALE	17
GERER ET PROTEGER.....	18
1) La gestion de l'arbre d'agrément	18
s La place du végétal.....	18
s La pépinière	21
s La plantation.....	23
s L'enveloppe budgétaire	24
2) La protection de l'arbre et l'appréciation du risque	28
a) Protéger le patrimoine existant.....	28
s Nul n'est censé l'ignorer	28
s Un patrimoine remarquable.....	28
s L'arbre, une valeur chiffrée.....	29
s Mesures préventives ou alternatives et soins	30
b) Apprécier le risque	31
s Surveiller pour prévenir	32
s Intervenir raisonnablement suivant le niveau de risque constaté	32
DEVELOPPER ET COMMUNIQUER.....	34
1) La connaissance, synonyme de bonne gestion.....	34
a) Connaître le patrimoine arboré	34
b) Connaître l'arbre et les techniques d'interventions	35
2) Le partage de l'information pour sensibiliser et fédérer	37
a) Ouvrir le dialogue afin d'apprécier les attentes des usagers	37
b) Expliquer, valoriser et faire respecter les actions menées par la commune.....	38

TROISIEME PARTIE : DES OBJECTIFS AUX ENGAGEMENTS.....	40
FICHE ACTION N°1 : Assurer le suivi et le renouvellement du patrimoine arboré.....	41
FICHE ACTION N°2 : Promouvoir les « continuités vertes »	42
FICHE ACTION N°3 : Assurer le diagnostic visuel et le conseil.....	43
FICHE ACTION N°4 : Signer la Charte Européenne de l'Arbre	44
FICHE ACTION N°5 : Classer les arbres remarquables.....	45
FICHE ACTION N°6 : Favoriser la « protection chantier ».....	46
FICHE ACTION N°7 : Inscrire l'arbre au cœur des procédures d'urbanisme	47
FICHE ACTION N°8 : Développer le Système d'Information Géographique du Patrimoine Arboré Roubaisien (S.I.G.P.A.R).....	48
FICHE ACTION N°9 : Créer un comité d'évaluation	49
FICHE ACTION N°10 : Informer, sensibiliser, conseiller et former les jeunes et les moins jeunes.....	50
FICHE ACTION N°11 : Fédérer autour de la politique de l'arbre	51
LISTE DES ANNEXES SUR CD.....	52
ANNEXE 1 : Cahiers des Clauses Techniques Particulières (plantation ; paille et abattage ; pépinière)	
ANNEXE 2 : Cahier des interventions d'élagage sur l'arbre d'ornement	
ANNEXE 3 : Barème d'évaluation de la valeur d'un arbre et procès verbal	
ANNEXE 4 : Cahier des conditions d'exécution de chantiers à proximité des arbres	
ANNEXE 5 : Articles de presse	
ANNEXE 6 : « Mort d'un chêne », bande dessinée élaborée par la Société Française d'Arboriculture	
ANNEXE 7 : Charte européenne de l'arbre d'agrément	
ANNEXE 8 : Les rôles de l'arbre en ville	
ANNEXE 9 : Délibération	
REGARD D'EXPERTS	55
REMERCIEMENTS.....	55

PREMIERE PARTIE

L'ARBRE ET LA VILLE DE ROUBAIX

« Un arbre est une alliance entre le proche
et le lointain parfait. »
Erri De Luca - Extrait de Trois chevaux

S

L'ARBRE AU CŒUR DE LA VILLE

1) Les vertus de l'arbre (*Voir annexe 8 - Le rôle de l'arbre en ville*)

Le patrimoine arboré représente une richesse collective incontestable. Cette richesse qu'il est possible d'estimer financièrement, est avant tout vertueuse...

⊞ Les vertus sociales et culturelles

Le souhait d'une amélioration du cadre de vie exprimé par la population, aboutit à un besoin de nature dont l'arbre est souvent le symbole. Cette relation affective et de proximité est un phénomène compréhensible lorsqu'on apprécie les multiples fonctions et bienfaits dont l'arbre est porteur.



L'arbre souligne l'identité et l'histoire des parcs, places et quartiers. Il représente la mémoire et l'héritage d'un patrimoine que nous transmettons à nos enfants...

Il est - *notamment pour la jeune génération* - source de découvertes et d'observations privilégiées de la nature et représente un outil pédagogique de qualité.

⊞ Les vertus écologiques et sanitaires

L'arbre améliore et protège la structure des sols en limitant leur appauvrissement et les risques d'érosion. Il préserve la qualité de l'eau, régule les volumes et réduit ainsi les risques d'inondation.

Il agit comme un filtre à poussières et participe grandement à la diminution du taux de gaz carbonique (CO₂) et autres polluants atmosphériques comme l'ozone ou le dioxyde de soufre... En parallèle, il produit l'oxygène (O₂) indispensable à tout être vivant.



Une étude allemande a mis en évidence qu'au même instant, les écarts de température entre un parc urbain arboré et ses environs peuvent varier de 1 à 7°C. Ces écarts ne sont pas négligeables, notamment en période de canicule, car statistiquement une élévation d'1°C augmente le risque de décès de 80%.

« Anti-pollution », il est aussi, et à juste titre, qualifié « d'anti-bruit » ou encore « d'anti-stress ». Il concourt aussi à réguler (de jour comme de nuit et en toute saison) les températures et l'humidité de l'air (bioclimatiseur).



Il faut annuellement environ 130 arbres de 30 ans pour fixer les 4 500 kg de CO₂ que produit en moyenne une automobile en parcourant 20 000 km.

L'arbre agit encore sur la diminution de la vitesse des vents en offrant une résistance aux déplacements de l'air.

Il joue explicitement un rôle important sur le confort et la santé des citadins.

Enfin, l'arbre est au cœur d'un système d'interactions d'êtres vivants que composent la faune et la flore urbaine (biodiversité). Il est vital pour de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux, de plantes, de mammifères, car il remplit le rôle d'habitat, de nourrissage et permet les déplacements indispensables à l'équilibre naturel (corridors biologiques).

§ Les vertus urbanistiques et paysagères

L'arbre participe à façonner le paysage urbain et contribue ainsi à la qualité de vie en ville. Il constitue un élément de référence structurant l'espace.

L'arbre fait prendre conscience des notions de volume, de hauteur, de perspective ; il articule et caractérise les lieux, les itinéraires ; il met en valeur ou occulte les éléments architecturaux et urbains ; il décore et agrémenté les rues.

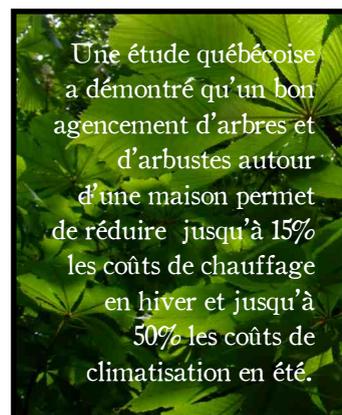


§ Les vertus économiques

L'arbre en ville, sous bien des aspects, représente une véritable valeur économique pour les riverains comme pour la municipalité.

En effet, les masses végétales peuvent diminuer significativement les coûts de climatisation et de chauffage. Il est également reconnu que les arbres publics ou parcs boisés situés à proximité d'une propriété privée augmentent la valeur foncière de cette dernière.

Parallèlement, la concentration d'espaces boisés constitue un atout pour les municipalités en renforçant l'attractivité qu'elles exercent auprès des touristes et des futurs propriétaires.



2) Un être vivant et fragile

↳ L'arbre face aux contraintes urbaines

Certains arbres remarquables peuvent vivre plusieurs milliers d'années, à l'exemple de « Matusalem », un pin vivant dans les White Mountains (entre la Californie et l'Arizona) et dont l'âge est estimé à 4 900 ans.

Plus récemment, des scientifiques ont découvert un bosquet d'épicéas dans les montagnes de l'Ouest de la Suède. Ces arbres âgés de 8 000 ans seraient les spécimens vivants les plus vieux au monde.

L'arbre qui se développe en milieu « artificialisé » ne dispose pas d'un tel privilège.



Victime de travaux dégradant les parties aériennes ou souterraines, du compactage du sol, du vandalisme, d'accidents de la circulation, de mauvaises pratiques (taillages radicaux et répétés), ou encore de polluants (sel, détergents, etc.), l'arbre en ville doit faire face aux contraintes nombreuses liées aux activités humaines.

L'arbre qui se développe dans cet environnement hostile doit, de surcroît, résister à ses « agresseurs naturels » (tempête, foudre, gel, sécheresse, champignons, insectes, virus ou bactéries à l'exemple du *Pseudomonas* qui décime aujourd'hui les marronniers).

Il apparaît finalement que l'arbre en ville affiche une espérance de vie moyenne dépassant rarement 50 à 80 ans.

§ L'arbre et la sécurité



Si l'arbre représente un élément d'une grande valeur, il peut aussi être source de dangerosité lorsque sa tenue mécanique est altérée (champignons, bois mort, défaut du bois, faiblesse d'ancrage racinaire, travaux, ...) ou lorsqu'il est soumis aux contraintes climatiques (vent, gel). Le

risque de chute ou de rupture est à considérer avec sérieux car les conséquences matérielles et humaines peuvent être lourdes économiquement et juridiquement.

Une gestion cohérente et un suivi attentif permettent, à la fois, d'assurer les interventions exigées par les activités humaines, d'accompagner et respecter l'intégrité de l'arbre.

La connaissance du patrimoine arboré et plus précisément des sujets suscitant une vigilance particulière concourt à prévenir les risques de chute et de rupture.

Code civil

Article 1382

Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à la réparer.

Article 1383

Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.

Article 1384 alinéa 1

On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde.

La responsabilité du propriétaire des arbres (ou celui qui a la garde des choses) peut être exonérée en cas de force majeure ou en cas de faute de la victime ou d'un tiers. La preuve doit être apportée par le propriétaire.

Cas de force majeure

Article 1148

Il n'y a lieu à aucuns dommages et intérêts lorsque, par suite d'une force majeure ou d'un cas fortuit, le débiteur a été empêché de donner ou de faire ce à quoi il était obligé, ou a fait ce qui était interdit.

Jurisprudence de la cour de cassation

Cour de cassation Chambre civile 2, 1er avril 1999

Pourvoi n°97-17909, Bulletin n°65 p 48

(...) Un événement n'est constitutif de la force majeure que s'il est extérieur, imprévisible et irrésistible (...)

Cour de cassation Chambre civile 2, 13 mars 1974

Pourvoi n° 22-14601, Bulletin n°91 p 56

(...) le vent et la tempête ne constituent la force majeure que s'ils révèlent un caractère de violence exceptionnelle excédant la normale des troubles atmosphériques auxquels il faut s'attendre dans la région (...)

L'ARBRE AU CŒUR DE LA POLITIQUE ROUBAISIENNE

1) Un patrimoine collectif de valeur

§ Le patrimoine vert

ROUBAIX est traditionnellement une ville « verte ». Les différentes municipalités qui se sont succédées ont toujours fait du cadre végétal une priorité.

Depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, on observe la création de parcs et squares à travers la ville :

§ Le square Catteau (13 500 m²), écrin du Tribunal, majestueuse construction du XIX^{ème}.

§ Le square Destombes (10 500 m²), au cœur d'un ensemble d'immeubles collectifs, offre une grande diversité plantée, associée à un riche fleurissement.

§ Le square de la Visitation (13 000 m²), est un espace clos de hauts murs de briques, jardin d'un couvent transformé en résidence.

§ Les squares de Carihem (4 800 m²) et de la Potennerie (10 000 m²) offrent dans leurs quartiers respectifs, des massifs plantés et de magnifiques parterres de rosiers.

§ Le parc Cassel (14 000 m²), dans le quartier de l'Alma, possède une zone humide et de jeunes plants d'arbres et arbustes d'essences régionales.

§ Le parc du Brondeloire (3 ha), dans le quartier de l'Epeule à l'Ouest de la ville, réunit terrains de sports, plaine de détente et jardins familiaux.

§ Le parc du Nouveau Monde (4,5 ha) marque aujourd'hui l'identité renouvelée du quartier de l'Hommelet. Son jardin évoque, au travers de ses essences exotiques et de ses plantes tinctoriales, l'histoire du textile.

§ Le parc Barbieux (34 ha) ou « Beau Jardin », reconnu comme le plus grand parc urbain au Nord de Paris (« Parc Classé » par arrêté du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme et du Ministère de l'Environnement depuis 1994). Il accueille une centaine d'essences arborées et de nombreux parterres floraux.

La ville compte aujourd'hui quelques 145 hectares d'espaces verts (parcs, squares et jardins de proximité insérés dans l'urbanisation) auxquels s'ajoute le Parc des Sports, le Cimetière, les berges du Canal, et les nombreux jardins familiaux qui constituent le patrimoine public vert de ROUBAIX.

Première ville au Nord de Paris classée « 3 fleurs » au concours des Villes et Villages Fleuris, la commune confirme depuis 2003 une « 4^{ème} fleur » qui couronne de succès une politique volontariste et traduit le savoir-faire de ses jardiniers.



Avec plus de 60 espèces végétales recensées, le Parc Barbieux constitue un véritable arboretum dans lequel la majorité des essences est représentée par plus de trois individus. Avec les origines diverses des végétaux, le promeneur peut réaliser un tour du monde botanique. On distinguera parmi tant d'autres le cyprès chauve des Etats unis, le savonnier des Antilles, le Paulownia, le Ginkgo biloba ou le Phellodendron, tous trois originaires de Chine...

§ Le patrimoine arboré

On considère parfois l'arbre comme éternel, voire invulnérable et donc intouchable. Cette vision explique les difficultés que peuvent rencontrer les professionnels lors d'une opération d'abattage ou de renouvellement.

Si en milieu naturel les arbres se reproduisent avant de mourir, en ville, c'est à l'Homme qu'incombe leur renouvellement.

La gestion de l'arbre constitue l'une des préoccupations majeures de la Ville de ROUBAIX. Ces dernières années, la municipalité a affiché la volonté d'**accroître**, de **valoriser**, de **diversifier** et de **régénérer** un patrimoine arboré estimé à ce jour à 12 500 sujets (8 500 arbres d'alignement de voirie et 4 000 dans les parcs, squares et accompagnements d'espaces publics), composé de platanes, tilleuls, cerisiers ou marronniers (essences dominantes).

En 2002, la commune fut récompensée par le « **Grand Prix National de l'Arbre** », décerné par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, sous l'égide du Ministère du Tourisme.



2) Une politique responsable

§ Une démarche durable

Selon la définition proposée en 1987 par la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement*, le développement durable est « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (extrait du Rapport Brundtland).

En engageant une politique calquée sur le respect d'un modèle durable - *conciliant la protection de l'environnement, le développement économique et l'équité sociale* - la Ville de ROUBAIX entend assurer le bien-être de tous les riverains qui vivent aujourd'hui et vivront demain, en harmonie avec le milieu urbain dans lequel ils évoluent.

Comme le notifie le chapitre 28 de la déclaration de Rio (Sommet de Rio, organisé par les Nations Unies en 1992), les problèmes mondiaux (épuisement des ressources naturelles, destruction et fragmentation des écosystèmes, diminution de la

biodiversité, bouleversement climatique, etc.) doivent trouver des solutions à l'échelon local et avec les collectivités territoriales.

La politique de développement durable mise en œuvre à ROUBAIX est illustrée à travers l'élaboration d'un Agenda 21 local engagé par la Ville depuis 2002.

L'objectif de cet outil de transcription dans la réalité du développement durable consiste « à capitaliser et à amplifier les efforts accomplis dans les domaines de l'économie, du social, du logement, de l'habitat, de la démocratie participative et de l'environnement, de manière à les repositionner dans une perspective de développement durable, afin que les objectifs convergent et soient communs ».

Il apparaît que la protection, la préservation et le renouvellement du patrimoine végétal ont un impact particulièrement positif sur la diminution de la pollution atmosphérique, la lutte contre l'érosion de la biodiversité ou encore l'amélioration du cadre de vie. L'arbre constitue ainsi **un élément d'une grande valeur au service du développement durable.**

§ La Charte de l'Arbre

La majeure partie des essences qui composent le patrimoine arboré de la ville de ROUBAIX, fut plantée durant la première moitié du siècle dernier. Un tel héritage nécessite une attention particulière, des soins adaptés et suscite la réflexion d'un renouvellement progressif.



Force est de constater que la place de l'arbre et son devenir ne sont pas garantis. La Ville de ROUBAIX a donc souhaité affirmer, en élaborant la Charte, sa volonté de **protéger, préserver et renouveler** son patrimoine. Le document en question lui permet de formaliser ses objectifs politiques et techniques, tout en clarifiant ses engagements dans la durée.

Si la Charte exprime la politique de la Ville en faveur de l'arbre, l'ambition affichée est de valoriser le document en associant l'ensemble des acteurs du territoire. La municipalité entend fédérer le plus grand nombre à la problématique de l'arbre en ville (choix des essences, techniques de plantation et d'élagage, respect des conditions d'exécution de chantiers à proximité de l'arbre, etc.).

En effet, il est important de souligner que la Ville n'est pas seule propriétaire du patrimoine arboré présent sur le territoire roubaisien. Les bailleurs sociaux, syndicats de copropriété, entreprises ou particuliers, sont autant d'acteurs amenés à participer directement à la gestion de l'arbre. D'autre part, des entités telles que les décideurs associés à la Ville de ROUBAIX (Lille Métropole Communauté Urbaine, Société d'Economie Mixte Ville Renouvelée,...), les gestionnaires de réseaux (Transpole, ERDF, GrDF, Eau du Nord, SNCF, France Télécom et autres opérateurs...) ou encore les entreprises privées (de bâtiment, de Voirie et Réseaux Divers, d'espaces verts, de bûcheronnage,...), ont une influence indirecte certaine sur la pérennité du patrimoine arboré.

La volonté de la municipalité est de **mobiliser l'ensemble de ces acteurs et d'acter, par la co-signature de la Charte, un engagement collectif au profit de l'arbre en ville.**

La Charte ne constitue pas un document figé. Vivante, elle a pour vocation de s'inscrire dans la durée, de s'enrichir et de se renouveler afin de s'adapter à l'évolution des conditions de gestion (connaissances et maîtrises techniques, contraintes, ...) et à la demande émanant de la population de jouir d'un cadre de vie qui associe harmonieusement la ville et la Nature. Ce principe d'amélioration continue s'inscrit parfaitement dans une logique de gestion durable et qualitative du patrimoine roubaisien.

*Voir en **annexe 5** l'article publié dans « Nord Eclair » du 10 juillet 2010*



Double alignement de tilleuls au cimetière

DEUXIEME PARTIE

L'ARBRE ET LA STRATEGIE MUNICIPALE

« Celui qui a planté un arbre n'est pas passé
vainement sur terre. »
Proverbe arabe

S

GERER ET PROTEGER

1) La gestion de l'arbre d'agrément

La Ville de ROUBAIX assure le renouvellement progressif (vieillesse, mortalité, dangerosité) et accroît son patrimoine arboré (création de nouveaux alignements). Cette conception durable est garantie par de multiples facteurs tels que le choix du végétal, la désignation de la pépinière, le respect des règles de plantation, le crédit engagé par la municipalité ou encore les soins prodigués aux arbres.

§ La place du végétal

Afin de rationaliser l'utilisation du végétal, la Ville de ROUBAIX encourage l'utilisation de plantes adaptées aux conditions du territoire (sol, climat, espace disponible, fréquentation) et le respect de l'identité paysagère des lieux.

Parallèlement, le potentiel d'essences susceptibles d'être employées pour enrichir le patrimoine arboré roubaisien suppose de répondre à plusieurs enjeux. La diversité végétale est à la fois source de plaisirs et d'opportunités pour embellir le paysage urbain. Elle est aussi une ressource écologique de valeur et représente un vecteur culturel pour les citoyens.

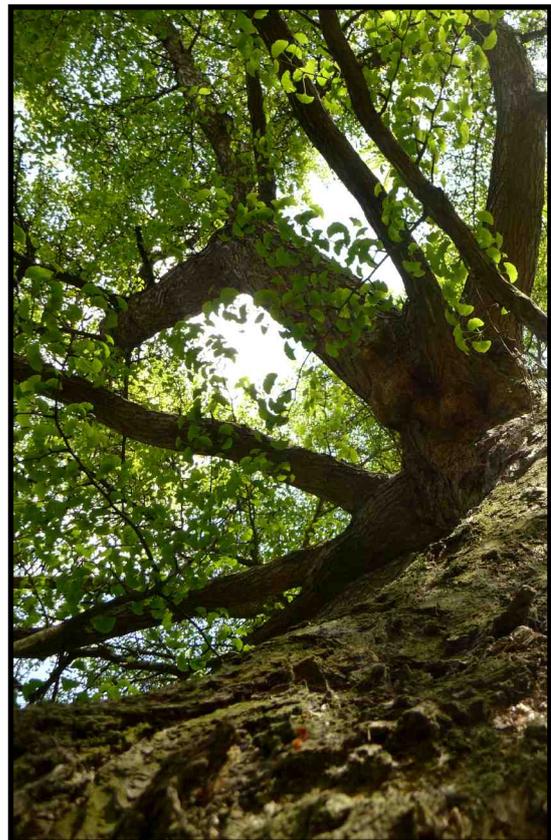


Parmi les *Quercus*, *Magnolia*, *Fraxinus*, *Liriodendron*, *Metasequoia* et autres *Liquidambar*, la ville compte une cinquantaine d'espèces et multiplie l'utilisation des variétés et cultivars (*Platanus orientalis* 'Cuneata', *Platanus tremonia*, *Fraxinus ornus* 'Obelix', *Acer campestre* 'Baronne'...).

Les essences dites indigènes ~ présentées dans le « Guide des arbres et arbustes en région Nord - Pas-de-Calais dans le cadre des projets relatifs à la mise en oeuvre de la politique régionale de Trame verte et bleue - Centre Régional de Phytosociologie » rédigé par le Conservatoire Botanique National de Bailleul ~ sont appréciées en raison de leurs intérêts techniques, écologiques, paysagers et esthétiques. La palette végétale régionale peut être utilisée dans le cadre de différents projets d'aménagement ou de restauration.

La Ville de ROUBAIX s'applique à diversifier son peuplement. Elle conçoit que les essences locales peuvent, dans une certaine mesure, répondre à différents critères liés à l'aménagement urbain, mais ne leur concède pas le monopole de la culture. Il en va de même pour l'emploi d'« espèces types ».

À l'exemple du *Ginkgo biloba*, la valeur de certains végétaux « non indigènes » ne doit pas être boudée. En effet, l'« Arbre aux 40 écus » que l'on considère de nos jours comme « indigène » de pays d'Asie comme le Japon, la Chine ou la Corée, se développait autrefois sous nos latitudes. L'espèce demeure toujours (comme d'autres espèces « originaires » de divers horizons) parfaitement adaptée aux conditions qu'offre notre territoire.



L'utilisation de cultivars et variétés présente plusieurs avantages, comme l'esthétique (feuillages panachés), l'adaptation à l'espace (arbres d'alignement à port fastigié proches des façades), ou encore la résistance à certains ravageurs à l'exemple de *Ulmus* RESISTA® 'New Horizon' ou 'Sapporo Autumn Gold' prétendant à une certaine immunité face à la graphiose de l'orme qui, en Europe, a décimé des peuplements entiers.

Au-delà de l'adaptation ou de la fonction du végétal, il semble important de ne pas oublier la notion de « plaisir ». Il serait dommage de s'interdire de rêver en contemplant un espace planté d'essences « exotiques ».



En toute saison, ce hêtre centenaire arbore une structure imposante

Par conséquent, le Ville de ROUBAIX ne s'impose pas de choisir entre plantes indigènes ou non, entre espèces types ou variétés et insiste sur le fait que la biodiversité est à apprécier sous toutes ses formes. Lors d'un projet de plantation, la collectivité s'emploie donc à raisonner l'utilisation de l'arbre suivant un objectif défini et à user d'une large palette végétale, sans a priori.

Voir en annexe 5 l'article publié dans « Le lien horticole » du 02 Juin 2010.



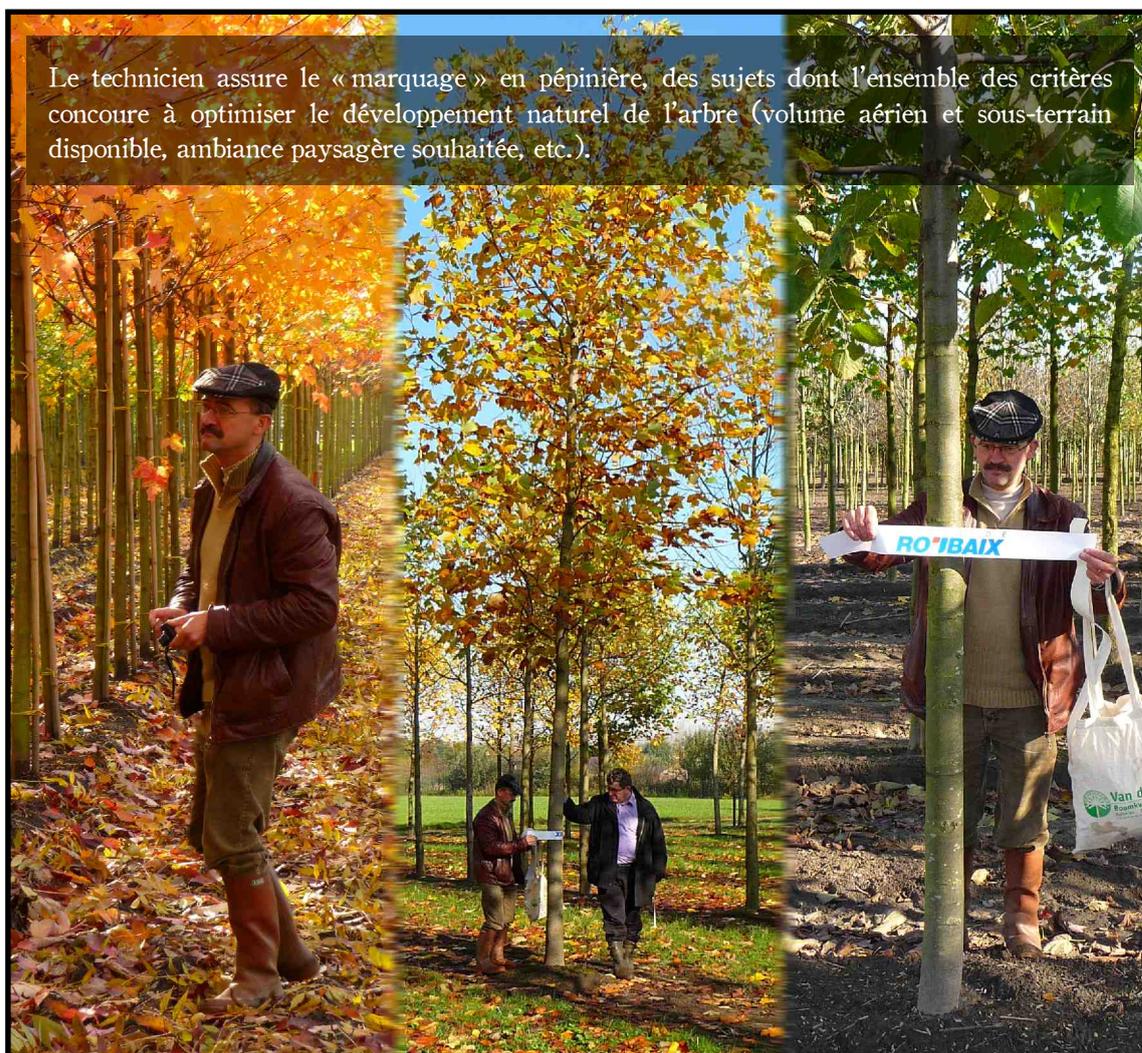
Plaidoyer pour l'arbre mort

Il est commun de considérer l'arbre mort comme inutile. Pourtant, nombre d'animaux (pics, coccinelles, lézards, chauves-souris, etc.), champignons, mousses, lichens et autres végétaux y trouvent nourriture et refuge. Indispensable à la vie de nombreuses espèces, l'arbre mort favorise le maintien de la biodiversité.

La Ville de ROUBAIX prend en considération d'une part, le risque de chute et rupture potentielle (sécurité des usagers) et d'autre part, la valeur écologique de ces sujets. L'abattage et l'évacuation ne sont pas systématiques. Une réflexion précède donc chaque intervention (suivant des critères paysagers, de fréquentation, etc.).

§ La pépinière

Le choix des essences s'effectue directement en pépinière. Les arbres sont désignés en fonction de leurs qualités (port, volume, vitalité...) et sont alors « marqués » par un technicien. Ce dernier s'assure de la réception des sujets sélectionnés et atteste des bonnes conditions d'arrachage et de transport (volume de la motte, état général de l'arbre).



Les pépinières admises à fournir les végétaux demandés doivent être situées dans une région de climat et sol équivalents à celui de la région du lieu de plantation (pluviométrie identique ou plus faible, minimum de température plus bas ou identique, écarts de température plus importants ou équivalents).

Pour limiter l'impact environnemental lié aux transports (réduction des émissions de CO₂), ces pépinières doivent se **situer idéalement dans un rayon de 300 km**, par rapport au centre de la Ville de ROUBAIX.

Voir annexe 1 - CCTP arbres de pépinière

Lors de l'attribution d'un marché public, la commission apprécie l'engagement des candidats en faveur du développement durable. Afin de répondre aux enjeux économiques, sociaux-culturels et environnementaux d'actualité, l'entreprise mandatée doit avoir la capacité de présenter certaines garanties (normes, certifications, labels, ...), tel les :

- un Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Qualité, qui spécifie les exigences relatives au système de management de la qualité de l'entreprise (dispositions d'organisation, de moyens et de contrôles).

- un Schéma Organisationnel du Plan Respect de l'Environnement, qui permet d'adopter des mesures de protection contre la pollution, de traitement des déchets et propreté du chantier.

- les normes françaises AFNOR NF V12-051 et NF V12-55 (décembre 1990), la norme de l'Association Européenne des Pépiniéristes de 1996 (valeur de recommandation uniquement) et les normes forestières de la CEE et du Fonds Forestier National qui définissent les caractéristiques des plants.

S La plantation



L'arbre est sélectionné suivant un **ensemble de critères** tels que :

- son adaptation au climat (températures, pluviométrie, vent...),
- son adaptation au sol (argilo-limoneux),
- sa forme et son volume à l'âge adulte,
- son attrait (feuillage, floraison, fructification, écorce...),
- sa place dans le paysage,
- son adaptation au site ou milieu (contraintes locales et d'usage),
- sa résistance aux parasites et maladies,
- son intérêt écologique (habitat, nourriture...),
- etc.

Cette réflexion préalable permet de respecter simultanément les exigences du végétal et le projet d'aménagement. La bonne équation entre ces deux entités augure une durée de vie optimale.

Depuis 25 ans, le Service Espaces Verts de ROUBAIX privilégie la plantation de sujets de force 20/25 au minimum pour les feuillus et 250/300 pour les conifères. Cette politique de gestion a pour effet de limiter les actes de vandalisme et d'assurer un rendu paysager rapide.

L'utilisation de « gros sujets » (plus coûteux), nécessite qu'une attention particulière soit consacrée aux techniques employées lors des travaux de plantation (voir *Annexe 1 - CCTP plantation*):

- Respect des périodes de plantation (début novembre à fin mars pour les feuillus et mi-octobre à mi-avril pour les conifères - hors gel ou autres conditions climatiques défavorables),
- Création des fosses (dimensions, décompactage, précautions...),
- Qualité physico-chimique du substrat (homogénéité, pH, matière organique, provenance...),
- Soins à la plantation (collet au niveau du sol, verticalité, plombage, paillage...),
- Equipements (tuteurs, haubans, drains, protection du tronc...),
- Taille à la plantation (voir *Annexe 2 - Cahier des interventions d'élagage sur l'arbre d'ornement*),
- etc.

Afin d'assurer la reprise et le développement de l'arbre, les soins réguliers après plantation sont prescrits durant plusieurs années :

- Tailles de formation ou d'entretien (voir *Annexe 2*),
- Arrosage régulier,
- Surveillance des équipements (serrage du collier, stabilité des tuteurs, ...),
- etc.

§ L'enveloppe budgétaire

La Ville de ROUBAIX consacre un budget à la hauteur de ses engagements. 120 000 € annuels sont en effet affectés aux besoins de remplacement des arbres morts, accidentés ou vandalisés, ainsi qu'à la réalisation de nouvelles plantations



sur l'espace public (hors opérations d'aménagement spécifiques). En moyenne, chaque année, 200 à 400 arbres sont plantés à ROUBAIX.

En parallèle aux opérations de plantations et replantations, il est essentiel d'adopter les méthodes d'entretien qui permettent d'accompagner et respecter l'intégrité de l'arbre. Les interventions visent à pérenniser le patrimoine en conciliant l'arbre et les fonctions urbaines.

§ L'élagage et autres interventions (*voir annexe 1 - CCTP taille et abattage*)

Les interventions de taille sur les arbres sont nécessaires, principalement pour répondre aux obligations liées aux activités urbaines (encombrement, sécurité, esthétique), mais ne sont pas systématiques. L'objectif du Service Espaces Verts de ROUBAIX est d'assurer une bonne « cohabitation », c'est-à-dire satisfaire autant que faire se peut les besoins humains, tout en assurant une conduite réfléchie et adaptée aux exigences vitales de l'arbre, ainsi qu'au respect de la niche écologique qu'il représente (ex : nidification). Concrètement, c'est au gestionnaire qu'il appartient de définir à partir de quel niveau de contrainte la vie de l'arbre n'est plus compatible avec la société des hommes.



L'intervention programmée, résultante d'une démarche méthodique, peut être opérée en régie (équipe de bûcheronnage) ou sous-traitée à une entreprise privée. Les tailles dites « radicales », « sévères » ou « drastiques » ont cédé la place à des méthodes « douces » ou « raisonnées », plus respectueuses du végétal et de ses cycles de vie. Ces techniques font l'objet d'un « Cahier des interventions d'élagage sur l'arbre d'ornement » (*voir annexe 2*) rédigé par le Service Espaces Verts de ROUBAIX. Ce document précise les opérations à mener (taille à la plantation, de formation, d'entretien, d'adaptation, de conversion, de restructuration ou de mise en sécurité) suivant les objectifs définis (faciliter la circulation des piétons et des véhicules, laisser filtrer la lumière, assurer la sécurité des usagers, etc.).



La Protection Biologique Intégrée (PBI) extérieure est pratiquée depuis quelques années. Elle se traduit notamment par des « lâchés » de larves de coccinelles afin de lutter contre les pucerons et autres cochenilles.

Parallèlement, d'autres interventions sont pratiquées afin d'assurer le maintien des arbres :

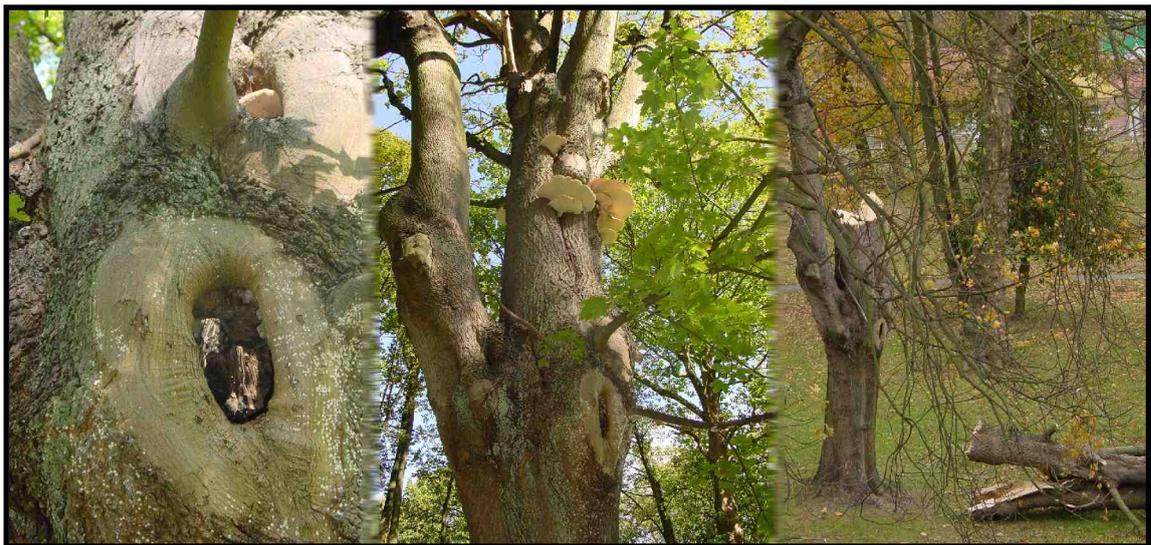
- La vérification des équipements (corsets, tuteurage, haubanage...)
- L'arrosage (principalement pour les jeunes sujets)
- Le travail du sol (amendement, décompactage, injection de mycorhizes...)
- Les traitements (biologiques ou chimiques) *Voir Annexe 5: PB en milieu urbain*

Non à la taille radicale ! *Voir Annexe 6*

La taille dite « radicale », « sévère » ou « drastique » consiste à supprimer le houppier d'un arbre ou à sectionner des branches de gros diamètre.

Un arbre taillé trop fortement devient :

- **Dangereux** : Une taille « drastique » implique la diminution de la quantité des réserves en sucre indispensable à la vie de l'arbre et l'affaiblissement de sa résistance aux agressions. Le bois infecté par les agents pathogènes (bactéries, champignons, insectes...), s'altère et perd de ses qualités mécaniques, augmentant ainsi considérablement le risque de chute et rupture.
- **Dispendieux** : La taille « radicale » est une pratique coûteuse. L'arbre altéré nécessite plus de surveillance (diagnostic visuel, expertises) et des interventions d'entretien plus fréquentes (tailles). Son dépérissement nécessite l'abattage et son remplacement de façon anticipée.
- **Disgracieux** : L'arbre perd son port naturel et le traumatisme subi est visible.



Dans le cas de figure observé ci-dessus, il est probable qu'une coupe « sévère » fut pratiquée par le passé sur cet érable.

La plaie importante, n'a pas pu se refermer dans un laps de temps limité et a constitué une « porte d'entrée » pour les agents pathogènes.

L'arbre a été infecté par un champignon (un polypore) dont la fructification fut remarquée à la base de l'imposante charpentière, dès la fin de l'été 2002.

À l'automne de cette même année, la partie de l'arbre dont le bois a progressivement été altéré par le lignivore a cédé sous l'effet d'une bourrasque.

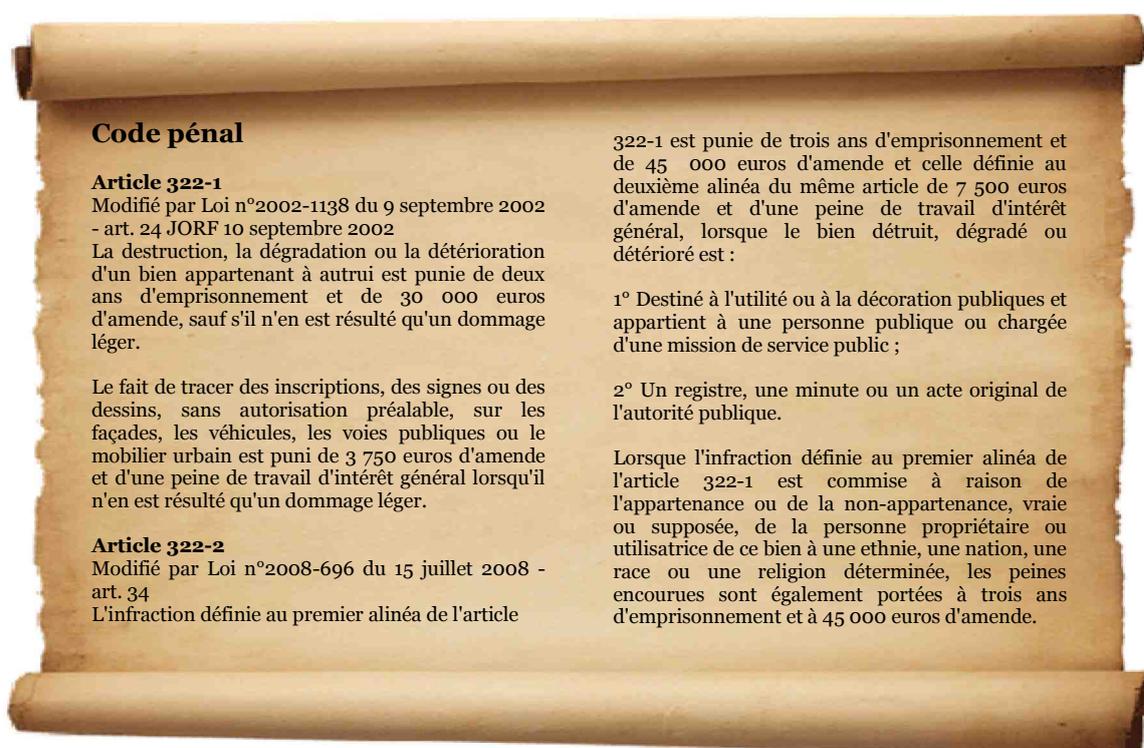
2) La protection de l'arbre et l'appréciation du risque

a) Protéger le patrimoine existant

Malgré les protections physiques et les moyens de sensibilisation employés, l'arbre en ville fait l'objet de nombreuses dégradations qui nuisent à son esthétique, concourent à un dépérissement parfois fatal et altèrent sa mécanique, provoquant ainsi une augmentation des risques de rupture et de chute parfois préjudiciables.

⊆ Nul n'est censé l'ignorer...

Certaines négligences à l'égard de l'arbre (conditions d'exécution de chantiers, accidents) ou la volonté affirmée de lui nuire (actes de vandalisme), sont répréhensibles au **regard du Code Pénal**.



⊆ Un patrimoine remarquable

Qu'ils se développent sur l'espace public ou privé, les arbres représentent un patrimoine collectif de valeur à préserver. La municipalité dispose de plusieurs « outils » lui permettant d'inventorier et protéger efficacement les sujets « remarquables » (arbre isolé, groupement, alignement).

Le « **Plan Local d'Urbanisme** » (P.L.U.), principal document qui organise le développement d'une commune en fixant les règles d'urbanisme, inclut un certain nombre de protections environnementales et architecturales.

- La « **Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager** » (Z.P.P.A.U.P.) a récemment été remplacée par « **l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine** » (A.M.V.A.P.). Cette dernière a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural,

patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.

- Les parcs du Brondeloire ou du Nouveau Monde bénéficient d'un classement en **zone UP**. Les constructions (autorisées) y sont entourées d'espaces verts et boisés protégés pour conserver le cadre paysager de la commune.

- Le classement en « **Espaces Boisés Classés** » (EBC) interdit les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. A Roubaix, plusieurs sites sont classés en EBC comme les Parcs Barbieux et Destombes ou encore le square Cassel.

- « **L'Inventaire du Patrimoine Architectural et Paysager** » (I.P.A.P.) répertorie les éléments du patrimoine local remarquable ne faisant pas l'objet de protection au titre des monuments historiques. Il assure leur protection au travers des prescriptions réglementaires du P.L.U.

Le classement ou l'inscription de sites. Les sites classés ou inscrits sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés...



§ L'arbre, une valeur chiffrée

Il est important de souligner que **la valeur d'un arbre d'ornement dépasse le simple coût de son remplacement** et intègre notamment sa fonction écologique, paysagère, sociologique et historique.

Dans cette logique, la Ville de ROUBAIX annexe à la présente charte une méthode de calcul lui permettant d'une part, d'évaluer la valeur d'un sujet et d'autre part, d'estimer l'indemnisation suite à un préjudice causé (*voir annexe 3 - Barème d'Evaluation de la Valeur d'un Arbre*).

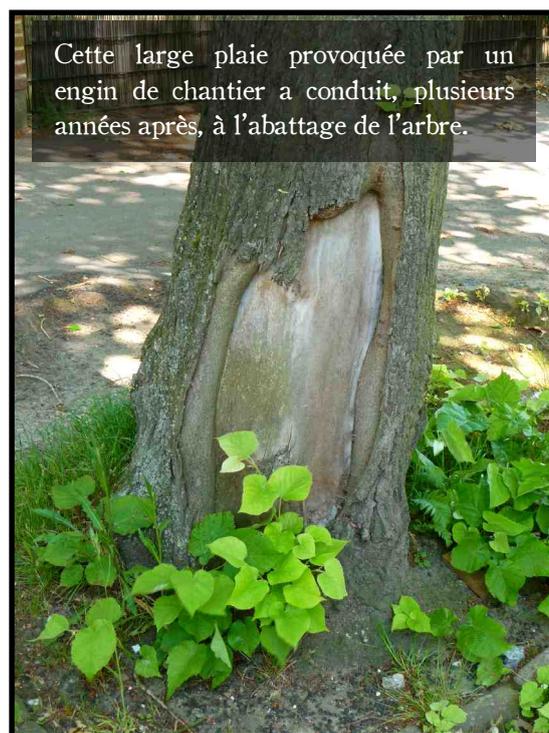
Le premier objectif est d'apprécier la valeur pécuniaire de l'arbre, ce qui concourt, par extension, à prendre conscience de la valeur d'aménité du patrimoine arboré. Le second, plus dissuasif (voire répressif), est de permettre l'évaluation de l'importance des dégâts occasionnés (en partie aérienne comme souterraine) et de prévoir l'indemnisation (partielle ou totale) par le responsable des méfaits.

La procédure roubaisienne est inspirée du « **Barème d'Evaluation de la Valeur d'un Arbre** » ou « Méthode des grandes villes de France », moyen le plus utilisé par les collectivités territoriales (telles que Grenoble, Lille, Marseille, Nantes, etc.) et reconnu par les compagnies d'assurance et instances judiciaires.

Cette méthode consiste d'une part à estimer la **valeur d'un arbre** en multipliant différents indices représentant :

- l'essence (genre, espèce, variété ou cultivar),
- l'esthétique, la situation, l'état sanitaire, la vigueur de la végétation,
- la dimension de l'arbre (circonférence).

D'autre part, une **indemnisation des dégradations** n'entraînant pas la perte totale de l'arbre est calculée à partir de l'« estimation de la valeur de l'arbre ». Plusieurs applications sont prévues en fonction des dégradations observées (arbre blessé au tronc, écorce arrachée ou décollée, arbre dont les branches sont arrachées ou cassées, arbre dont le système racinaire a été endommagé, arbre ébranlé).



§ Mesures préventives ou alternatives et soins

Conjointement au Barème d'Evaluation de la Valeur d'un Arbre, la Ville de ROUBAIX propose un « **cahier des conditions d'exécution de chantiers à proximité des arbres** » destiné prioritairement aux professionnels (*voir annexe 4 - Cahier des conditions d'exécution de chantiers à proximité des arbres*).

En effet, la construction ou la restauration d'immeubles, de routes, de parkings, tout comme la mise en place ou la réfection de réseaux aériens ou souterrains, sont susceptibles de causer de sérieux dommages aux arbres situés à proximité immédiate des chantiers concernés. Quelques précautions (respect de mesures préventives ou alternatives et soins apportés) suffisent pourtant à réduire l'effet des travaux.

b) Apprécier le risque

Le risque de chute ou de rupture est considéré avec sérieux car les conséquences matérielles et humaines peuvent être lourdes économiquement et juridiquement. En effet, l'arbre peut être une source de danger potentiel pour le public en perdant des branches, en se rompant ou en s'arrachant.

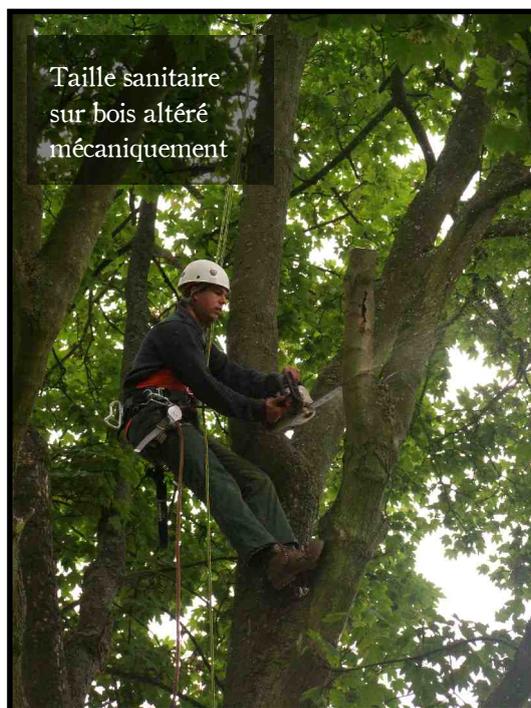
La maîtrise du risque nécessite la surveillance régulière du patrimoine arboré et implique indubitablement la programmation (parfois dans l'urgence) d'interventions adaptées.

§ Surveiller pour prévenir

Des examens plus ou moins élaborés (observation visuelle, travail d'expertise) du patrimoine arboré, permettent d'anticiper le risque potentiel de chute ou de rupture et d'organiser les interventions imposées.

Les équipes de bûcheronnage et d'espaces verts assurent une présence constante sur le terrain. Chaque agent contribue à l'observation régulière et attentive du patrimoine arboré. Cette implication au quotidien stimule le partage et l'actualisation de l'information.

Parallèlement, une inspection de l'ensemble du patrimoine est programmée annuellement. En septembre, période idéale pour observer les carpophores (fructifications des champignons), le technicien chargé de la gestion de l'arbre pratique un diagnostic visuel « pied par pied ». Il relève ainsi les anomalies d'ordre morpho-physiologique ou bio-mécanique et estime le risque potentiel.



Certains arbres peuvent nécessiter une expertise ou un renouvellement d'expertise (surveillance de l'évolution). Le Service Espaces Verts missionne alors un cabinet d'ingénierie végétale, spécialisé dans la gestion du patrimoine arboré. L'entreprise, équipée d'un matériel adapté (résistographe, marteau à impulsions, tomographe...) propose alors un diagnostic élaboré. Les conclusions avancées garantissent le choix de l'intervention à pratiquer (abattage ou maintien, élagage, paillage, travail du sol par amendement, décompactage, injection de mycorhizes, etc.).

La Ville de ROUBAIX accorde une attention particulière aux remarques des **riverains**. Ces derniers s'impliquent activement dans la gestion locale, en alertant la municipalité de problèmes potentiels observés (branche cassée menaçant de tomber, arbre accidenté et incliné...).

§ **Intervenir raisonnablement suivant le niveau de risque constaté**

Suivant le niveau de risque constaté, plusieurs opérations peuvent être pratiquées (*voir annexe 2*):

- Une **taille de restructuration** sur forme mutilée ou arbre dépérissant. Cette taille implique notamment la suppression des faiblesses observées (bois mort ou dépérissant, branches cassées, etc.).
- Une **taille d'adaptation** (réduction et éclaircissage) permettant d'alléger le houppier et par conséquent de réduire la prise au vent.
- Une **taille de mise en sécurité** préparant l'arbre à l'abattage prochain. Lorsque l'urgence n'est pas de mise, il est possible (principalement pour des raisons économiques) de grouper les interventions d'abattage.
- La dangerosité avérée d'un arbre conduit inévitablement à son **abattage**. Cette opération peut être accomplie dans l'urgence.



Ambiance nocturne au square Pierre Catteau

DEVELOPPER ET COMMUNIQUER

1) La connaissance, synonyme de bonne gestion

La condition sine qua non d'une bonne gestion implique, la connaissance du patrimoine arboré à traiter et parallèlement, la connaissance de la biologie de l'arbre et des techniques d'interventions.



a) Connaître le patrimoine arboré

Le Service Espaces Verts de ROUBAIX développe différents outils de gestion dans le but de s'inscrire dans une démarche globale, cohérente, efficace et efficiente.

À ce titre, un inventaire informatisé du patrimoine environnemental avec récolement au réseau de Lille Métropole Communauté Urbaine est en cours d'élaboration. À l'aide d'un récepteur GPS, les 12 500 arbres de la ville sont progressivement recensés (projet « SIGPAR »). Le Système d'Information Géographique permet de localiser précisément le patrimoine arboré sur fond de plan communal.

L'intérêt du projet est de croiser les données relevées sur le terrain (reconnaissance du sujet, estimation de l'état morpho-physiologique ou bio-mécanique, maîtrise de l'historique des interventions), ainsi que les données partagées (réseaux, patrimoine bâti, voiries) et sur une échelle géographique souhaitée (rue, quartier, ville).

Les données régulièrement actualisées sont analysées afin d'anticiper les problèmes, évaluer ou réorienter les volontés et stratégies.

L'objectif est de disposer, d'une part, d'un véritable outil d'aide à la décision et d'autre part, d'un instrument de communication permettant de partager l'information avec l'ensemble des acteurs territoriaux (élus, habitants, associations, techniciens), dans un principe de transversalité.

L'ambition du Service Espaces Verts est, à moyen terme, de connaître avec précision l'ensemble des composants du patrimoine vert communal (arbres, pelouses, haies, massifs, aires de jeux, mobilier urbain, ...) pour ainsi optimiser une gestion et un service public durable et qualitatif.

b) Connaître l'arbre et les techniques d'interventions

La constante évolution des connaissances implique, de la part des gestionnaires de l'arbre, **l'amélioration et l'actualisation de leurs savoir et savoir-faire.**

D'une part, les **connaissances scientifiques** (biologie, écologie, chimie, mécanique) permettent de considérer l'arbre comme un organisme vivant et d'estimer les interactions multiples de cette entité avec son environnement. De nombreux sujets stimulent la curiosité des gestionnaires tels que « les échanges symbiotiques d'un système racinaire et des mycorhizes », « l'identification des prédateurs naturels de l'arbre (champignons, insectes, bactéries) », « les réactions métaboliques aux différentes formes de stress (pollutions, tailles, sécheresse) ».

D'autre part, les **connaissances techniques** créditent les choix d'intervention (ou de non-intervention) des gestionnaires. Il s'agit de respecter l'intégrité de l'arbre tout en assurant la sécurité de l'élagueur et des usagers de l'espace public.

Différents domaines techniques peuvent être abordés :

- l'élagage (la pratique « taille douce ou raisonnée »),
- l'abattage (direct ou par démontage),
- la plantation (l'emploi du « mélange terre-pierre »),
- la sécurité (la mise en sécurité d'un chantier, l'usage des Equipements de Protection Individuelle),



Paysage hivernal mettant en scène une cèpée de bouleaux sous le givre

- les traitements (l'utilisation des produits phytosanitaires, la « Protection Biologique Intégrée »),
- la gestion (la surveillance du patrimoine arboré, diagnostic visuel, évaluation du risque),
- etc.

Le Service Espaces Verts de ROUBAIX s'inscrit dans une dynamique encourageant l'ensemble des agents à s'enrichir du savoir et savoir-faire scientifique et technique. L'objectif est de développer des compétences pour répondre à l'exigence de qualité du service public.

Chacun bénéficie, tout au long de sa carrière, d'un accès à la formation (CNFPT, experts, ...). Le réseau professionnel (Société Française d'Arboriculture, autres collectivités, fournisseurs) favorise la participation à des échanges d'expériences, des réunions et des colloques. Les abonnements à la presse spécialisée, ainsi que les ouvrages constituant la petite bibliothèque du Service Espaces Verts sont consultables.

2) Le partage de l'information pour sensibiliser et fédérer

L'arbre ne suscite pas l'indifférence, mais sa condition est largement régie par la manière dont il est perçu.

Adulé ou décrié, l'arbre est souvent sujet à débat entre les divers usagers de l'espace public. Pour une multitude d'allégations comme l'insuffisance de places de stationnement, le manque de lumière en façade des habitations, les gouttes de miellat* qui salissent les carrosseries, ou encore les feuilles qui encombrant les chéneaux, certains riverains insistent pour que des opérations de taille ou de suppression d'arbres soit programmées. À l'inverse, certains abattages sont très mal perçus par la population.

Qu'il s'agisse de la gestion du patrimoine existant ou de projets de plantations nouvelles, il apparaît essentiel d'assurer une bonne communication auprès du public.



a) Ouvrir le dialogue afin d'apprécier les attentes des usagers

Être à l'écoute des usagers et répondre aux réclamations et autres incompréhensions, permet de désamorcer de nombreux mécontentements. À ce titre, les services municipaux de la Ville de ROUBAIX s'emploient à analyser les demandes et à apporter une réponse rapide à chaque requête.

- La plateforme « **Vivacité** » traite l'ensemble des problèmes signalés par simples appels téléphoniques, courriers papiers ou électroniques. Chaque question fait l'objet d'une fiche qui est communiquée au service habilité à apporter une réponse.
- La participation du Service Espaces Verts aux **réunions de « coordination cadre de vie »** permet aussi d'estimer les réclamations, suggestions et conseils éventuels.
- Enfin, **les jardiniers municipaux assurent un lien social direct avec les usagers.** De façon informelle, le dialogue s'instaure sur le terrain. Les agents sont amenés à apporter des conseils et sensibiliser les propriétaires privés, expliquer et valoriser le travail effectué par la municipalité, mais aussi à remonter les informations et suggestions du public à leur hiérarchie.

b) Expliquer, valoriser et faire respecter les actions menées par la commune



La méconnaissance est souvent à l'origine des comportements « hostiles » ou des réactions « injustifiées » constatées autour de l'arbre en ville.

La municipalité roubaisienne s'emploie à clarifier ses engagements auprès des usagers et à les informer des projets liés aux arbres. Parallèlement, elle s'attache à faire connaître et apprécier le patrimoine arboré, ainsi que sa gestion. Cette démarche a pour but d'inciter les jeunes ou moins jeunes à respecter les arbres et d'encourager les habitants à entretenir leurs propres sujets dans les règles de l'art.

- La Ville de ROUBAIX s'engage auprès de ses administrés en rédigeant la **Charte de l'Arbre**. Ce document indique, aux acteurs et aux utilisateurs, le sérieux et la crédibilité d'une démarche qualité sur le long terme.
- Lors de projets d'**élagages, d'abattages ou de plantations** ~ *comme ce fut le cas récemment pour les chantiers des boulevards Metz, Strasbourg, Mulhouse ou encore De Gaulle* ~ la municipalité s'applique à expliquer et justifier l'action auprès des riverains pour ainsi éviter toutes polémiques ou conflits éventuels. **La communication est établie durant toutes les phases du projet** (étude, travaux et réception du chantier), grâce aux réunions de concertation, aux articles édités dans les journaux (presse locale, journal municipal), aux lettres d'information distribuées dans les boîtes aux lettres, etc.
- La Ville s'emploie à **faire connaître et apprécier les arbres et leur gestion par le public et notamment les enfants**. Ainsi différents moyens sont mis en œuvre comme les visites guidées (organisées au Parc Barbieux avec l'Office du Tourisme de Roubaix ou les jardiniers du site), le diagnostic et le conseil d'un technicien municipal auprès des particuliers, l'initiation à la grimpe, les articles de presse, la sensibilisation des enfants dans les écoles (dispositif d'éducation à l'environnement mis en place depuis 1999).

Voir en annexe 5 les articles publiés dans « Horticulture & PAYSAGE » et « Paysage Actualités ».

TROISIEME PARTIE

DES OBJECTIFS AUX ENGAGEMENTS

« Ecouter un arbre vaut mieux que tout. »
Jean Chalon - Extrait de Les petites solitudes

S

ASSURER LE SUIVI ET LE RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE ARBORE

Contexte : Les grands arbres que chacun apprécie aujourd'hui, constituent un héritage précieux qui nous a été confié et que nous devons transmettre aux futures générations.

Objectif : Il est primordial de préserver le patrimoine arboré existant. Des soins adaptés doivent permettre de concilier les activités urbaines et le développement de l'arbre. Parallèlement, la régénération des peuplements doit permettre d'assurer un équilibre entre jeunes et anciennes plantations.

Stratégie : Depuis plusieurs années, la volonté municipale se traduit par la réservation de crédits permettant de garantir le remplacement des arbres morts, accidentés ou vandalisés, et la réalisation de nouvelles plantations sur l'espace public.

Evaluation : En moyenne, chaque année, 200 à 400 arbres sont plantés à ROUBAIX (hors travaux d'accompagnement de voirie et hors dotation départementale).

Pilotage : Service Espaces Verts.

Partenaire(s)

S

PROMOUVOIR LES « CONTINUITES VERTES »

Contexte : La Ville de Roubaix élabore sa trame verte et bleue, définie comme un réseau de territoires abritant les habitats naturels de la flore et de la faune sauvages et spontanées. Une première séquence de corridor écologique est en cours de création le long de la voie ferrée à l'Ouest de Roubaix.

Objectif : L'un des objectifs est de pouvoir traverser la ville ou en faire le tour par des chemins agréables et sécurisés. Ceux-ci s'appuieront notamment sur les espaces majeurs du territoire : parcs, canal, places publiques, et s'envisageront à plusieurs échelles (quartier, interquartier, communale, intercommunale, voire transfrontalière).

Stratégie : L'étude « Trame verte et bleue » engagée en juin 2010 identifiera les continuités vertes à travers la ville, leurs modalités de mise en œuvre, de suivi et de gestion. Les premières expériences sur l'Ouest serviront de test pour définir des méthodes de généralisation.

Evaluation : Les indicateurs seront précisés prochainement dans l'étude « Trame verte et bleue ».

Pilotage : Service Développement Durable.

Partenaire(s) : Conseils et comités de quartier, Associations locales, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, Conseil Régional, Conseil Général.



ASSURER LE DIAGNOSTIC VISUEL ET LE CONSEIL

Contexte : De nombreux arbres sont victimes d'interventions de taille ou d'abattage, mais aussi de mauvaises pratiques de plantation. Ces choix non adaptés et souvent inconscients résultent habituellement d'une méconnaissance du végétal et de lacunes techniques.

Objectif : Consciente que le paysage urbain n'a pas de frontière, la Ville de ROUBAIX veut promouvoir la place de l'arbre sur l'ensemble de son territoire (domaine public et privé).

Stratégie : Sur demande, les techniciens municipaux assisteront les aménageurs, industriels, particuliers, pour la connaissance, la protection, la mise en valeur et le développement de leur patrimoine arboré. Ils pourront ainsi prévenir les dégradations, conseiller pour la prise en compte de l'arbre dans la réalisation de travaux et orienter sur les soins à apporter.

Evaluation : Les résultats pourront être estimés, d'une part en fonction du nombre de sollicitations recensées et d'autre part suivant les observations effectuées (amélioration des interventions pratiquées).

Pilotage : Service Espaces Verts.

Partenaire(s)

S

SIGNER LA CHARTE EUROPEENNE DE L'ARBRE

Voir annexe 7

Contexte : La Charte européenne de l'arbre d'agrément a été rédigée à l'occasion du 2^{ème} Congrès Européen d'Arboriculture tenu à Versailles le 29 septembre 1995 et signée alors par les représentants de l'International Society of Arboriculture présents (France, Italie, Espagne, Allemagne, Autriche, Danemark, Angleterre et Irlande, Norvège).

Objectif : En signant la Charte européenne, la Ville de ROUBAIX confirmera son engagement en faveur de l'arbre d'ornement et s'inscrira dans un réseau de collectivités qui partagent des préoccupations semblables, telles que Arles (13), Bourges (18), Vierzon (18), Bordeaux (33), Nantes (44), Lambersart (59), Lille (59), Villeneuve d'Ascq (59), Le Grand Lyon (69), Versailles (78), Sorgues (84), Dourdan (91), Ormesson sur Marne (94).

Stratégie : Une prochaine délibération du Conseil municipal entérinera la signature de la Charte européenne de l'arbre par la Ville.

Evaluation : L'entrée de la Ville de Roubaix dans ce nouveau réseau sera une source d'échanges, de bonnes pratiques et d'expériences, dont la Ville devrait tirer de nouvelles sources d'inspiration.

Pilotage : Service Développement Durable.

Partenaire(s) : Société Française d'Arboriculture (SFA), Collectivités européennes.

S

CLASSER LES ARBRES REMARQUABLES

Contexte : La Ville bénéficie d'un patrimoine arboré, datant pour certains arbres, de près d'un siècle. Réparti sur le domaine public et le domaine privé, celui-ci est soumis à de nombreux risques de dégradations.

Objectif : Plusieurs dispositifs de protection réglementaire existent (classement, inscription dans l'Aire de mise en valeur du patrimoine, ...). L'objectif consiste à préserver la majorité des arbres remarquables de Roubaix (sujets isolés ou ensembles arborés).

Stratégie : La méthode consiste à identifier de la manière la plus exhaustive possible les arbres remarquables sur les domaines publics et privés, et définir selon les cas, l'outil de protection réglementaire le plus pertinent.

Evaluation : Nombre d'arbres bénéficiant d'une protection réglementaire.

Pilotage : Service Développement Durable.

Partenaire(s) : Service Espaces Verts et Service Urbanisme de la Ville de Roubaix, Association Nationale pour la Sauvegarde de l'Arbre en Milieu Urbain, Conseils et comités de quartier.



FAVORISER LA « PROTECTION CHANTIER »

Contexte : La construction ou la restauration d'immeubles, de routes, de parkings, tout comme la mise en place ou la réfection de réseaux aériens ou souterrains, sont susceptibles de causer de sérieux dommages aux arbres situés à proximité immédiate des chantiers concernés.

Objectif : Quelques précautions (respect des mesures préventives ou alternatives et soins apportés) suffisent à éviter ou réduire l'impact de ces travaux. Lors de l'exécution de chantiers sur le domaine public, les intervenants ou bénéficiaires sont tenus de respecter certaines consignes concernant la protection des arbres.

Stratégie : Le « Cahier des conditions d'exécution de chantiers à proximité des arbres » annexé à la Charte de l'Arbre, a pour objet d'assister les intervenants ou bénéficiaires lors de l'exécution de chantiers. Le document propose une liste de mesures adaptées aux différents travaux, avec l'intention de respecter l'intégrité des arbres.

Evaluation : Tout méfait est facturé au contrevenant suivant le « Barème d'Evaluation de la Valeur d'un Arbre » annexé à la Charte de l'Arbre. Le nombre et le montant des procès-verbaux dressés sont des indicateurs du respect des conditions d'exécution de chantiers à proximité des arbres.

Pilotage : Service Espaces Verts.

Partenaire(s)

S

INSCRIRE L'ARBRE AU CŒUR DES PROCEDURES D'URBANISME

Contexte : Les outils réglementaires d'urbanisme peuvent concourir aux enjeux de préservation et de valorisation de l'arbre en ville.

Objectif : Traduire dans le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et les servitudes d'urbanisme les objectifs de préservation de l'arbre tels que repris dans l'étude « Trame verte et bleue ».

Stratégie : « L'Inventaire Patrimoine Architectural et Paysager » (I.P.A.P.) répertorie les éléments du patrimoine local remarquable ne faisant pas l'objet de protection au titre des monuments historiques. Il assure leur protection au travers des prescriptions réglementaires du PLU. « L'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine » (A.M.V.A.P.) qui remplace la « Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager » (Z.P.P.A.U.P.) a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du PLU, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.

Evaluation : Mise en compatibilité du PLU et de L'AMVAP avec les objectifs de l'étude « Trame verte et bleue ».

Pilotage : Service Urbanisme.

Partenaire(s) : Service Espaces Verts, Service Développement Durable.



DEVELOPPER LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DU PATRIMOINE ARBORE ROUBAISIE (S.I.G.P.A.R)

Contexte : La Ville de ROUBAIX estime à 12 500 le nombre d'arbres à gérer. Une gestion raisonnée implique indubitablement la connaissance précise et le suivi régulier de l'état du patrimoine arboré.

Objectif : Le recensement des arbres doit permettre de géolocaliser chaque sujet et de lui attribuer un certain nombre de données (description, environnement, équipements, interventions, état...). Ces données analysées permettent d'anticiper les problèmes, évaluer ou réorienter les volontés et stratégies. L'objectif est de disposer d'une part, d'un véritable outil d'aide à la décision et d'autre part, d'un instrument de communication permettant de partager l'information avec l'ensemble des acteurs territoriaux (élus, habitants, associations, techniciens), dans un principe de transversalité.

Stratégie : À l'aide d'un équipement de bureautique (Système d'Information Géographique) et de terrain (récepteur GPS) adapté, les techniciens ont pour mission de recenser chaque arbre « pied par pied » présent sur le domaine public et suivant l'ordre des priorités définies (sujets expertisés, arbres d'alignements, arbres isolés).

Evaluation : Une fois les arbres recensés et les bases de données correspondantes renseignées, de multiples requêtes permettront d'évaluer par exemple la diversité du patrimoine arboré, son état (bio-mécanique et morpho-physiologique), ou encore d'établir un comparatif entre peuplements anciens et régénérés.

Pilotage : Service Espaces Verts.

Partenaire(s) : Cellule SIG Cadre de Vie, Atelier graphique, Service Informatique, Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU), D3E électronique, SIRS.

CREER UN COMITE D'EVALUATION

Contexte : La Charte entrera en application à partir du 1^{er} janvier 2011. Les engagements pris et les dix fiches actions inscrites nécessiteront un suivi et une évaluation réguliers.

Objectif : Vérifier la bonne mise en œuvre des actions et des engagements, recadrer certains objectifs si nécessaire, renforcer le dialogue avec les acteurs sont les objectifs poursuivis par la création d'un Comité de suivi.

Stratégie : Le Comité de suivi se réunira 1 à 2 fois par an avec les partenaires signataires de la Charte.

Evaluation : Le Comité mettra en évidence les points d'avancées réelles et les problèmes de mise en application de la Charte. Il définira en concertation de nouvelles mesures pour faciliter ou réorienter les actions.

Pilotage : Service Développement Durable.

Partenaire(s) : Service Espaces verts, Service Urbanisme et Service Voirie de la Ville de Roubaix, Partenaires signataires de la Charte.



**INFORMER, SENSIBILISER, CONSEILLER ET FORMER
LES JEUNES ET LES MOINS JEUNES**

Contexte : François Rabelais qualifiait l'ignorance comme la « mère de tous les maux ». On peut en déduire que l'acquisition d'une culture de l'environnement conduit au respect du patrimoine collectif dont l'arbre fait partie intégrante.

Objectif : En assurant la communication et la pédagogie auprès des citoyens (jeunes et moins jeunes), l'objectif est de stimuler une meilleure prise en compte de l'arbre.

Stratégie : Pour répondre à cette ambition, deux axes peuvent être définis. Il convient d'informer les riverains sur les opérations d'entretien, d'élagage, d'abattage ou de plantation d'arbres (affichage, courriers, réunions,...) et de proposer des actions pédagogiques auprès des enfants.

Evaluation : Les informations apportées au public doivent amener à réduire les dégradations et améliorer la vie des arbres en ville et des animaux qui en dépendent.

Pilotage : Service Espaces Verts et Service Développement Durable.

Partenaire(s) : Nombreuses associations, Office du Tourisme, Ecoles, Services Communication et Education de la Ville de Roubaix, associations environnementalistes, conseils et comités de quartier.

S

FEDERER AUTOUR DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE

Contexte : La patrimoine arboré de la Ville de ROUBAIX est un bien collectif. Pour assurer sa pérennité chacun doit prendre conscience de sa valeur et de sa fragilité.

Objectif : Il est primordial de fédérer autour de la politique de l'arbre définie par la municipalité, en associant l'ensemble des acteurs du territoire (les décideurs associés à la Ville de ROUBAIX, les gestionnaires de réseaux, les entreprises privées, les bailleurs sociaux, les syndicats de copropriété, les associations, les écoles, sans oublier les riverains).

Stratégie : La Charte est l'aboutissement d'une réflexion concertée qui traduit la volonté municipale de garantir la place de l'arbre et son devenir. L'objet est donc d'une part, d'organiser la co-signature de la Charte de l'Arbre entre la municipalité et les partenaires professionnels et d'autre part, de mobiliser les associations et les particuliers en proposant à chacun de s'inscrire au cœur de l'action publique. Cette implication dans la vie de la commune prendra la forme d'une signature numérique par le biais du site Internet de la Ville (www.ville-roubaix.fr).

Evaluation : Le nombre de signatures de la Charte et très concrètement, l'évolution du patrimoine arboré, attestera du respect des engagements de chacun.

Pilotage : Service Espaces Verts et Service Développement Durable.

Partenaire(s) : Décideurs associés à la Ville de ROUBAIX (LMCU, SEM,...), gestionnaires de réseaux (Transpole, ERDF, GrDF, Eau du Nord, SNCF, France Télécom et autres opérateurs,...), entreprises privées (de bâtiment, de Voirie et Réseaux Divers, d'espaces verts, de bûcheronnage,...), bailleurs sociaux, syndicats de copropriété, associations, écoles, particuliers.



ANNEXES

SUR CD JOINT

« Auprès de mon arbre, je vivais heureux. »
Georges Brassens - Chanson Pour L'Auvergnat

S

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 :

Cahiers des Clauses Techniques Particulières (plantation ; taille et abattage ; pépinière)

ANNEXE 2 :

Cahier des interventions d'élagage sur l'arbre d'ornement

ANNEXE 3 :

Barème d'évaluation de la valeur d'un arbre et procès verbal

ANNEXE 4 :

Cahier des conditions d'exécution de chantiers à proximité des arbres

ANNEXE 5 :

Articles de presse

ANNEXE 6 :

« Mort d'un chêne », bande dessinée élaborée par la Société Française d'Arboriculture

ANNEXE 7 :

Charte européenne de l'arbre d'agrément

ANNEXE 8 :

Les rôles de l'arbre en ville

ANNEXE 9 :

Délibération

REGARD D'EXPERTS

Quel sentiment les experts arboricoles partagent-ils sur le patrimoine de la Ville de ROUBAIX ?

Cyril MARIEN

Gestion du patrimoine arboré
Service Parcs et Forêts
S.A.N. Val Maubuée



Le patrimoine arboré de ROUBAIX est le reflet de l'histoire de la ville. Un mélange subtil entre histoire et modernisme, reconversion et intégration. La ville au milles cheminées est devenue la ville aux 12 000 arbres.

Des arbres centenaires aux jeunes plantations, chaque sujet est entretenu dans les règles de l'art. Ces arbres urbains contribuent à tisser le lien social de cette ville de demain.

Konrad ROLLAND

Ingénieur d'affaires
SIRS



De part son histoire et son étendu la Ville de ROUBAIX dispose d'un patrimoine arboré conséquent, diversifié, mais aussi vieillissant (la grande majorité des essences ont été plantées au XIX^{ème} siècle).

Depuis plusieurs années nous participons à l'évaluation de l'état de ces arbres et plus particulièrement dans les parcs et jardins. Nous avons pu observer et analyser de nombreux sujets et constater la sénescence de beaux sujets ou la fragilité de certaines essences à de nouveaux parasites ou ravageurs. Les enjeux pour les années à venir sont à la fois de marier la transmission de ce patrimoine vivant, de maîtriser la sécurité de et autour des arbres, mais aussi de le renouveler car ces individus ne sont pas éternels.

Le Service Espaces Verts est pleinement conscient de ces enjeux et prêt à relever les défis à venir.

Philippe ROUSSEAU

Ingénieur-conseil,
expert en arboriculture
ornementale
Arboriconseil



La ville de Roubaix est exemplaire pour la gestion de son "patrimoine vert". Cette gestion et les soins aux arbres sont assurés par une équipe municipale qui fait preuve de compétence. Les plantations anciennes sont bien suivies. Les nombreuses jeunes plantations d'arbres réalisées au cours de ces dernières années témoignent d'une politique verte ambitieuse qui vise le long terme.

William MOORE

Ingénieur forestier
Atelier de l'Arbre



Grâce à la vigilance du Service Espaces Verts de la Ville de Roubaix, une nouvelle maladie a été décelée. Aidée par Philippe Rousseau, cette pathologie grave qui touche le marronnier dans le Nord de la France et maintenant au sud de l'Angleterre, a pu être investiguée. Ce type de vigilance nécessite non pas de regarder, mais de voir. Chapeau donc au Service Espaces Verts de Roubaix. La Charte de l'Arbre devrait permettre à la Ville de Roubaix de continuer dans la bonne voie. Elle sera un outil, une aide pour cette équipe hautement motivée, afin de poursuivre la gestion de leur patrimoine arboré de manière raisonnée au profit des habitants de la Ville.

S

REMERCIEMENTS

LA CHARTE DE L'ARBRE A ETE ELABOREE AVEC
L'AIMABLE PARTICIPATION DE :

CHRISTINE AVERLANT - Service Urbanisme de ROUBAIX

ISABELLE CHANSELLE BECUE - Service Espaces Verts de ROUBAIX

AUDREY LECLERCQ - Service Développement Durable de ROUBAIX

OLIVIER BAUDUIN - Service des Affaires Juridiques de ROUBAIX

VINCENT COMMANS - Service Espaces Verts de ROUBAIX

JEAN-CHARLES LALLOUET - Service Communication de ROUBAIX

ARNAUD LOUBRY - Photographe de la Ville de ROUBAIX

XAVIER MORIN - Direction de l'Aménagement de ROUBAIX

PATRICK STEVENS - Service Espaces Verts de ROUBAIX

STEPHANE VANGHELUWE - Service Espaces Verts de ROUBAIX

Auteur et Rédacteur de la Charte de l'Arbre :
CHRISTOPHE FRUIT
Ville de ROUBAIX

A large, stylized, dark red letter 'S' logo, positioned to the right of the author information. It has a thick, solid appearance with a slight shadow effect.